



Piloter son exploitation dans un contexte instable (prix & climat)

WEBINAIRE By Agri' Lanterne

Filière : Toutes filières | **Thématique :** Économique / Stratégique

Durée : 3 à 4 h | **Tarif HT :** 180 €

1) Finalité stratégique du webinaire

Donner aux exploitants une méthode de pilotage « risque » : comprendre la sensibilité de leur système aux variations de prix, de rendements et d'aléas climatiques, puis définir des leviers concrets pour réduire la variabilité de marge et protéger la trésorerie.

2) Compétences développées

- Cartographier les postes sensibles (prix intrants, énergie, aliments, rendement, mortalité, qualité).
- Réaliser une analyse de sensibilité simple ($\pm 10\%$ prix / $\pm 10\%$ rendement / scénario aléa).
- Distinguer leviers de court terme (campagne) et leviers structurels (système).
- Définir un plan d'actions de sécurisation (marge, trésorerie, organisation).

3) Déroulé pédagogique détaillé (4 h)

Partie 1 – Comprendre la volatilité : ce qui bouge vraiment (45 min)

- Volatilité des prix : produits, intrants, énergie (logique et transmission à la ferme).
- Aléas climatiques : sécheresse, excès d'eau, gel, grêle – impacts différenciés selon filière.
- Identifier les « effets ciseaux » (baisse produit + hausse charges).

Partie 2 – Méthode d'analyse de sensibilité (1 h 10)

- Séparer charges fixes / variables : ce que l'on peut ajuster rapidement.
- Construire 3 scénarios : normal / tendu / crise (principe).
- Exercice : calcul d'impact sur marge et trésorerie (tableau simplifié).
- Définir un seuil d'alerte : à partir de quand la trésorerie devient critique ?

Partie 3 – Leviers de sécurisation (1 h)

- Leviers techniques : rotation, couverts, irrigation/pilotage eau, pâturage, ration, choix variétal/porte-greffe, protection gel/grêle.
- Leviers économiques : réviser charges de structure, contrats, mutualisation (CUMA), étalement d'investissements, constitution de coussins de trésorerie.
- Leviers organisationnels : calendrier de travaux, main-d'œuvre, plan B en aléa.
- Arbitrage : leviers « rentables » vs leviers « assurantiels » (logique de coût du risque).

Partie 4 – Cas pratiques & plan d'action (45 min)

- Cas GC : rendement -20% + intrants +15% → quelles priorités ?
- Cas élevage : hausse achats aliments + sécheresse → autonomie/pâturage/stockage.
- Cas viti/arbo : gel ou sécheresse → impact produit/qualité + investissements possibles.
- Chaque participant repart avec un plan d'action 30 jours + 12 mois.

4) Contenus économiques précis abordés

- Marge de sécurité : marge actuelle – marge seuil (principe).
- Coût de l'aléa : (perte produit + surcoût charges) et traduction en € et en trésorerie.
- Notion de « point mort trésorerie » : mois où l'exploitation décroche (lecture calendrier).

5) Livrables

- Grille d'analyse de sensibilité (tableau prêt à remplir).
- Fiche « leviers par filière » (techniques + économiques).
- Trame de plan d'action (30 jours / 12 mois).



CONDITION DE VENTE

I. Agri' Lanterne s'engage : Réaliser la prestation décrite sur le présent devis et fiche produit associée aux conditions ci-dessus.

II. Le demandeur s'engage : Donner dans les délais et sous la forme convenue toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation demandée, et autorise le conseiller à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à la réalisation de la présente prestation.

III. Condition générale de prestation :

☒ Agri' Lanterne ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.

☒ Les documents produits sont la propriété du demandeur après paiement de la prestation. Il pourra les utiliser pour toute constitution de dossier ou négociation avec divers partenaires de l'exploitation.

☒ Les renseignements fournis par le demandeur sont sous son entière responsabilité. Agri' Lanterne décline toute responsabilité en cas de fourniture par le demandeur de données ou renseignements erronés ou partiels.

☒ Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorables des instances citées ci avant.

☒ La réalisation de la prestation de Agri' Lanterne, ne garantit pas l'obtention des subventions éventuelles à 100%.

☒ Toutes les démarches connexes non prévues dans la prestation (ex : demande de subvention, de permis de construire, déclaration...) sont sous l'entière responsabilité du demandeur.

☒ Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf accord du demandeur.

☒ Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande instance de Valence ou autre instance du département du demandeur sera seul compétent pour régler le litige.

☒ Pour rappel – avis juridique :

- Entreprise en E.I enregistré sous le SIRET = 978 422 798 00014

- Numéro de TVA : FR03978422798

- Numéro RCS : 978 422 798 RCS Romans

- Adresse siège : 7 Rue de l'église 26140 Saint Rambert d'Albon

IV. Condition générale de réalisation :

☒ Délai de rétractation : 7 jours ouvrables.

☒ Le contrat de prestation de service sera résilié de plein droit si le travail demandé n'a pas débuté un an après la date de signature.

☒ Le contrat pourra être résilié à la diligence de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception (exemple : changement d'avis du demandeur, changement de réglementation...) Dans cette hypothèse, la prestation sera facturée au prorata du travail effectué à la date de résiliation.

☒ Dans le cas où les délais ne pourront être respectés pour des raisons extérieures à son fonctionnement (changement de réglementation) Agri' Lanterne s'engage à en informer le plus tôt possible le demandeur et dans le cas où il serait nécessaire d'interrompre la prestation, à la demande ou non du client, Agri' Lanterne facturera au temps passé les travaux déjà réalisés.

☒ La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur à la date de l'intervention.

☒ Si au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le demandeur, pour, si besoin, formaliser un avenant

V. Condition de règlement :

☒ Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception. Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, il sera précisé dans les conditions particulières.

☒ Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé sauf si réalisation de devis consenti.

☐ Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de BOURJAC Camille – Agri' Lanterne ou soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture ou par carte bancaire. Le règlement doit être réalisé dans un délai de 30 jours à compter de la date d'édition de la facture. Si le règlement n'est réglé avant échéance, 10% du montant et 40 € d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 en vigueur depuis le 1er janvier 2013) seront appliqués.

Nom – Prénom ou Nom de la société : _____ Date : ____/____/____

Signature du représentant légal et/ou demandeur de prestation :